CONDITIONS D'ADMISSION EN MASTER

Les conditions d'admission et d'inscription en master à l'USJ dépendent généralement de deux critères :

- vos titres universitaires
- l'institution où vous souhaitez étudier

A noter que l'USJ accueille tous les étudiants, quelles que soient leur nationalité, religion ou provenance géographique.

Les conditions générales et obligatoires

Condition I : Avoir le baccalauréat

Pour s'inscrire à l'USJ, il est obligatoire d'être titulaire du baccalauréat libanais ou d'un diplôme reconnu équivalent par la Commission des équivalences du Ministère Libanais de l'éducation et de l'enseignement supérieur et habilitant à s'inscrire à l'institution concernée.

Condition 2 : Détenir le titre universitaire nécessaire

Généralement, l'admission en master est conditionnée par l'obtention d'un titre universitaire de licence. Selon la formation choisie, cette exigence peut être combinée à un entretien, une étude de dossier ou un test.

Le titre universitaire détenu est soumis à une étude d'équivalence. La Commission des équivalences de l'USJ est saisie pour étude et verdict.

Pour plus détails sur les équivalences de diplômes (www.usj.edu.lb/admission/equivalences.php

Les conditions particulières d'admission

Certaines formations ont des conditions d'admission particulières :

- Test d'aptitude en langue française
- Étude de dossier ou entretien (parfois les deux combinés)